



Mairie de  
**Marignac-Lasclares**

Mariclaraines, Mariclarains,

Le Procureur de la République, m'informe qu'en l'absence d'arrêté municipal, les victimes de blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas trois mois, par agression d'un chien de race non catégorisée, ne disposent d'aucun recours sur le plan pénal.

C'est le cas par exemple, des joggeurs ou cyclistes qui se feraient mordre par un chien, qui sort de l'habitation de son maître.

J'ai donc pris l'arrêté ci-dessous.

Meilleures salutations  
Votre Maire,  
Anicet AGBOTON



République Française  
CANTON de CAZERES  
**MAIRIE DE MARNAGNAC-LASCLARES**

**Arrêté interdisant la divagation des chiens**

Le Maire de Marnagnac-Lasclares :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2 ;

**Vu** l'article L.211-22 du Code rural et de la pêche maritime ;

**Considérant** qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens.

**Arrête**

**Article 1 :** Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, chemins, parcs et jardins publics, à l'intérieur du territoire communal.

**Article 2 :** Tout chien trouvé sur la voie publique, pourra être conduit sans délai, à la fourrière.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

**Article 4 :** Monsieur le commandant de Gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-préfet.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Marnagnac-Lasclares

Le 2 juillet 2025

Le Maire,

Arriet AGBOTON

Tél : 05 61 98 51 65 – [mairie@marnagnac-lasclares.fr](mailto:mairie@marnagnac-lasclares.fr)  
149, rue de la Mairie – 31 430 Marnagnac-Lasclares

**Mairie de Marnagnac-Lasclares**  
149, rue de Mairie  
31430 Marnagnac-Lasclares  
[mairie@marnagnac-lasclares.fr](mailto:mairie@marnagnac-lasclares.fr)  
05 61 98 51 65

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie MARNAGNAC-LASCLARES.

[Se désinscrire](#)

